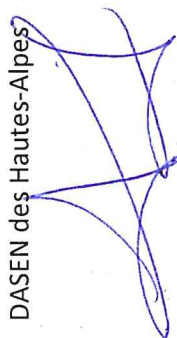


Avis votés par la F3SCT-D des Hautes-Alpes

Vendredi 8 novembre 2024

Avis votés	Réponse de l'administration
<u>Avis n°1 :</u> Les membres de la F3SCT-D des Hautes-Alpes souhaitent avoir accès à l'intégralité des signalements rédigés au registre de santé et de sécurité sur l'application PGR, dès le dépôt de ceux-ci, en plus de l'accès au tableau de synthèse, en vertu de l'article 59 du décret 2020-1427.	Ce point relève des prérogatives de la F3SCT-A.

L'inspecteur d'Académie
DASEN des Hautes-Alpes



Aymeric MEISS